14e ANNEE — N° 697 PARAIT LE SAMEDI 9 Juillet 1898

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

POLITIQUE D'UNION

Au lendemain de l'élection de M. Deschanel à la présidence de la Chambre, par douze voix de majorité, les organes les plus autorisés du cléricalisme déclaraient d'un ton comminatoire :

« La droite est l'arbitre de la situation. Tout ministère qui voudra vivre ne le peut qu'avec notre appui. Maitres de son existance, il nous appartient de demander des gages : donnant, donnant. »

Voilà ce qui a été écrit.

C'est contre ces exigences et ce danger que la majorité républicaine de la Chambre a voulu se guider en votant son ordre du jour d'exclusion qui n'a pas été un acte d'ostracisme, mais une simple mesure de prudence.

Si le ministère Méline eut vécu, il eut été dans un singulier embarras, le quart d'heure de Rabelais allait sonner pour lui, car droitiers et ralliés ne sont pas gens à faire crédit longtemps.

Nous ne ferons pas à l'ancien Président du Conseil l'injure de supposer un seul instant qu'il aurait fait droit à leurs revendications, mais alors son ministère était mis en minorité et il fallait partir quand même.

C'est de cette situation qu'est né le ministère Brisson que nous aurions vu avec beaucoup plus de plaisir s'appeler le ministère Peytral-Dupuy, afin de cimenter une concorde que tous les républicains sincères appellent de leurs vœux.

Malgré la rupture des premières négociations, malgré l'assaut malencontreux dont le nouveau cabinet a triomphé facilement, il faut que cet œuvre d'apaisement ne soit pas abandonnée, que M. Brisson et ses collègues né se transforment pas en ministres de combat et qu'ils prouvent, au contraire, que les mots d'union républicaine, inscrits en tête de leur déclaration ne sont pas des mots sans portée.

Ils auront des appétits à satisfaire assurément, ils seront poussés à des représailles, le mieux sera de se montrer généreux dans la victoire et de ne point abuser des exécutions.

Bon nombre de fonctionnaires plus ou moins compromis, n'ont fait qu'obéir aux instructions de leur gouvernement ; il serait injuste de leur faire porter la peine de leur esprit de discipline quand ils ne sont pas allés au-delà des interventions permises et qu'ils nont pas mis en pratique le fameux « Trop de zèle » de Talleyrand.

Dreyfus à l'Ile-du-Diable

Le *Journal* reçoit communication d'une intéressante lettre de la Guyanne, dont nous détachons le passage suivant :

Au point de vue physique, l'ex-capitaine Dreyfus jouit actuellement d'une assez bonne santé, quoiqu'il ait énormément vieilli et que sa démarche soit lente et affaissée ; mais ses facultés intellectuelles paraissent être sérieusement ébranlées et cet état cérébral est en quelque sorte confirmé par le fait que, depuis quelque temps, il a cessé de faire des mathématiques, sa distraction favorite, pour s'amuser à faire de l'ornement à la plume ; il néglige même la lecture des livres et des revues qui lui sont périodiquement envoyés de Paris ; quelquefois, il cultive le petit jardin qui avoisine sa case.

Depuis quelque temps, en dépit de la surveillance très étroite dont il est l'objet, Dreyfus, mis au courant d'une façon occulte de la campagne tentée en sa faveur, semble moins accablé ; il ne sort plus de l'enceinte formée d'une haute palissade — et non d'une grille de fer, comme l'a prétendu une légende — qui entoure sa case et lui obstrue la vue de la mer, à la contemplation de laquel'e il restait, autrefois de longues heures.

Chaque mois Dreyfus reçoit de sa femme deux et souvent trois colis postaux contenant des primeurs, du chocolat, des friandises, des cigares, etc. Un redoublement de surveillance et de nouvelles mesures de précaution rendent bien improbable, sinon impossible, une tentative quelconque d'enlèvement ou d'évasion. Le vapeur le *Capy* (ce fameux bateau acheté 45,000 fr. par le ministère des Colonies !) le *Capy*, disons-nous, stationne pendant la nuit à l'île du Diable et durant le jour, à l'île Royale ; de plus, l'effectif de l'infanterie de marine a été augmenté et toutes les consignes renouvelées. Inutile de dire que celles des gardiens personnels du traitre, sont des plus sévères.

ÉCHOS & NOUVELLES

Mort de Cornélius Herz

Une dépêche de Bournemouth annonce que Cornélius Herz est mort mercredi à 3 heures, après une longue et douloureuse agonie ; il a succombé à une angine de poitrine et à une congestion pulmonaire avec hémorragie. Sa femme et sa famille étaient auprès de lui au moment de sa mort.

Bonnet de Police

Le ministre de la guerre a décidé que les réservistes seraient autorisés à faire confectionner, à leurs frais et en drap neuf, les bonnets de police mis en essai par décision du 31 décembre 1897 si les masses d'habillement des corps de troupe n'ont pas permis d'en préparer un approvisionnement suffisant.

Nul doute qu'un grand nombre de réservistes convoqués aux prochaines grandes manœuvres profitent de cette autorisation pour se procurer une coiffure seyante, propre, leur appartenant, qu'ils auront le droit de porter dans les casernes, dans le cantonnement, dans les repos prolongés, dans les haltes et dans l'exécution des corvées.

L'Amnistie

La Chambre est saisie, en ce moment de quatre propositions de loi relatives à l'amnistie :

1° Proposition de MM. Drumont, Marchal, Firmin Faure et Morinaud, ainsi conçue :

« Amnistie pleine et entière est accordée à tous les condamnés des troubles d'Algérie survenus depuis le commencement de 1897 ».

2e Proposition de MM. Louis Puech, Charles Gros, A. Gervais, Astier et Paul Bernard, ainsi conçue :

« Amnistie est accordée à tous ceux qui ont été condamnés depuis plus de trois ans, — délai légal de la réhabilitation, — en vertu des articles 334 et 423 du code pénal. »

3e Proposition de M. Charles Rousse, ainsi concue :

« Amnistie pleine et entière est accordée à tous les délits de presse, à tous les délits et contraventions se rattachant à des faits de grève. Sont exceptés de la présente amnistie : 1° les faits prévus par la loi du 13 décembre 1893 ; 2e les délits de presse se rattachant aux affaires de trahison. »

4e Proposition de MM. Coutant, Vaillant, Antide Boyer, Millerand, Viviani, Georges Girou, etc, ainsi conçue ;

« Amnistie pleine et entière est accordée pour toutes les condamnations prononcées ou encourues au 1er juillet 1898 : 1° de délits et contraventions se rattachant à des faits de grève ; 2e des crimes prévus par les articles 87 et suivants du code pénal ; 3e des délits de presse ; 4e aux faillites simples, c'est-à-dire reconnues non frauduleuses. »

FEUILLETON DU "SISTERON-JOURNAL"

16

LES DÉSILLUSIONS DE MONSIEUR SOLDORÉ

Par LOUIS DES ILES

IX

Deux ans s'étaient écoulés. Hippolyte etait à l'Hôtel de Ville dans les bureaux de M. Marinac, aux appointements — depuis peu — de 1,200 francs par an. Les débuts n'avaient pas été tout roses pour lui. Plus d'un mécompte, plus d'un déboire avaient provoqué chez lui des périodes de découragement.

Il avait eu le cuisant chagrin de perdre son excellente mère, qui ne lui avait laissé au surplus qu'un héritage insignifiant.

Du caractère que nous lui connaissons par les pages précédentes, étant donné qu'il ne lui restait que des parents éloignés avec lesquels il n'avait conservé aucune rélation, et que, sans se montrer systématiquement hostile à ses compagnons de bureau, il répugnait à toute liaison intime, notre « orphelin » eût mené une vie bien triste et bien isolée, s'il n'eût rencontré une aide intelligente chez M. Marinac, devenu son chef de bureau.

Certes l'intimité qui s'était établie entre le supérieur et le subordonné ne ressemblait en rien à la camaraderie

Chez l'un, l'affabilité et le tact déguisaient mais sans le détruire l'écart qu'imposait la différence de dosition et d'âge.

Chez l'autre, le respect et la reconnaissance marquaient la limite au delà de laquelle ne devait pas aller la familiarité.

Le point de contact était, on le devine d'après ce qui précède, un amour commun pour la musique, avec la volonté de ne prendre l'art que comme une récréation, de ne lui rien sacrifier qui pût nuire à l'exercice des devoirs journaliers et à l'avancement.

Soldoré avait déclaré qu'il ne mettrait les doigts sur un clavier que le jour oú, marié, père de famille, il aurait les ressources nécessaires pour assurer dans le présent et l'avenir le sort des siens, « Autant dire jamais », concluait-il sans amertume comme sans ironie.

Cela ne l'empêchait nullement de profiter de toutes les occasions d'entendre et d'applaudir de bonne musique, et son « chef » lui en fournissait souvent : loges de théâtre, billets pour les grands concerts, invitations pour des concerts privés ou des soirées artistitiques.

C'est dans une de ces circonstances que le jeune homme fit une rencontre qui devait avoir sur sa vie une influence considérable.

M. Marinac l'avait prié de le « représenter » à une « soirée-séance » donnée par le frère d'un des hauts dignitaires de la préfecture de la seine.

Celui-ci, simple commis, mais avec de solides appointements, dans une grande maison d'édition, se piquait de littérature et même de commerce avec les muses. Ses œuvres étaient déjà nombreuses, bien que trois volumes seulement : ient eu les honneurs de l'impression. *Poésies vaporeuses, République et monarchie*, les *Coquilles célèbres* (il s'agissait des coquilles d'imprimerie), tels étaient les titres de ces volumes ; ils suffisent á montrer l'éclectisme qui présidait aux élucubrations de notre commis-littérateur.

La soirée qu'il donnait devait voir l'éclosion d'une pièce en un acte, " La Femme trompée ", inédite, dont il était l'auteur. Autour de ce plat de résistance, des entremets variés, poésies (on ne connaissait pas encore le monologue), romances, soli d'instruments, étaient promis à l'appétit des invités.

Soldoré, avouons-le, n'était nullement alléché par les détails de ce menu artistique. Cela ne lui disait rien qui vaille.

Des vieilleries, en tout cas de vieiles connaissances, sauf deux numéros inédits ; c'était peu affriolant pour un initié et un fervent des premières.

Et avec cela des noms inconnus, des artistes en herbe ou tout au plus des « artistes de concerts », on sait ce que vaut souvent cette dernière appellation.

Quant aux « nouveautés », notre désillusionné se méfiait.

Le " Cimetière blanc ", par l'auteur, par exemple, se disait il en parcourant le programme, que diable cela peut-il être ? qu'est-ce que ce charabia ?

Quant au milieu dans lequel il se trouvait Hippolyte eût pu chercher matière à observations intéressantes.

A suivre

© VILLE DE SISTERON

Le rendement des Impôts

L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects ainsi que des monopoles de l'Etat pendant le mois de juin 1898.

Les résultats accusent une plus-value de 12,161,800 par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 9,414.400 par rapport à la période correspondante de 1897.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Les élections pour le renouvellement par moitié des Conseils généraux de toute la France, sont désormais fixées au 31 juillet. Il y a cent trente-sept députés et soixante-quinze sénateurs qui, cumulant le mandat départemental avec le mandat législatif, sont soumis à ce renouvellement comme membres de la série sortante.

La lutte ne parait pas devoir être bien vive dans notre arrondissement. Dans le canton de Noyers, M. Robert député, sera sûrement réélu sans concurrents. Dans le canton de Volonne, par suite du départ de frère Martinet, la situation paraît s'être améliorée, la candidature locale sera seule admise. On parle comme candidats éventuels de M. Beinet avocat, M. Bérenguier notaire, du docteur Heyriès maire de Volonne, M. Sérignac, etc.

Il nous reste les conseillers d'arrondissement qui n'ont qu'une importance secondaire. M. Touche maire d'Authon, sera, nous croyons, de nouveau candidat au conseil d'arrondissement du canton de Sisteron, M. Rougier trésorier de la caisse d'Epargne ayant pris l'engagement de démissionner de conseiller d'arrondissement lors de sa nomination au poste qu'il occupe, ne se représentera donc plus. D'ailleurs, la grave responsabilité qui lui incombe et le travail absorbant qu'exigent les opérations financières, ne permettent guère au trésorier de faire de la politique militante. Le deuxième candidat au conseil d'arrondissement de Sisteron, sera nous croyons, M. Pallet, honorable négociant de notre ville, adjoint au maire.

Dans le canton de La Motte M. Mayol et M. Prève seraient de nouveau candidats au conseil d'arrondissement de ce canton.

C.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

DIGNE

Samedi soir, la ville de Digne présentait une animation toute particulière. La musique municipale donnait son premier concert. En toute sincérité nous dirons qu'avec les éléments sérieux qu'elle possède, la Lyre des Alpes pourrait faire mieux, néanmoins l'exécution des cinq morceaux du programme a été goutée du nombreux public qui se pressait autour du Kiosque.

Nous exprimerons cependant le regret de ne plus voir, sous les ordres de M. Creste, d'excellents musiciens qui tenaient leur place à la Lyre, et d'autre part, nous comprenons très bien qu'ils n'aient pas voulu souffrir la mauvaise humeur d'un de leurs collègues qui n'est pas M. Creste.

Mais passons.

Justement ce même soir il y avait sur le champ de foire un nombre inusité de baraques foraines, plus deux manèges rivalisant entre eux de luxe et d'originalité.

— Le 13 Juillet, veille de la fête nationale, des fêtes en l'honneur du grand historien Michelet, seront célébrées à Paris. A cette occasion, dans tous les lycées et collèges de France, des conférences seront faites par des professeurs désignés spécialement. A Digne, c'est M. Sauvage qui est chargé de cette mission. Nous parlerons en temps voulu de cette solennité.

— Il n'y aura pas de cession d'Assises ce mois de juillet, faute d'affaires — qui songera à s'en plaindre ?—La prochaine session se tiendra en septembre. Nous souhaitons que pour la même raison, cette session soit également renvoyée.

—)o(—

La Motte-du-Caire. — Par arrêté préfectoral, en date du 8 janvier 1898, une nouvelle foire vient d'être créée dans notre commune. Elle se tiendra annuellement le lundi après le 22 juillet, soit le lendemain de la fête patronale. Les places pour les marchands forains seront gratuites et une prime sera accordée aux plus beaux lots de bestiaux, bœufs, moutons, cochons, etc. Les étrangers recevront bon accueil des habitants et ils trouveront, en outre, des divertissements dont le programme ultérieur de la fête leur donnera connaissance.

SISTERON

Notre Sous-Préfet. — M. Georges François, Sous-Préfet de l'arrondissement de Sisteron, vient d'être nommé chef de cabinet adjoint au ministère de l'Agriculture.

Pendant son séjour parmi nous, M. François avait su faire apprécier les qualités maitresses qui le distinguent : franchise, intelligence des affaires, jugement sain et droit et une grande affabilité jointe à la fermeté du caractère.

Planant au-dessus des mesquineries locales, M. François estimait que tous les vrais républicains sont dignes des mêmes égards.

Sisteron, où il avait droit de cité par son alliance avec une honorable famille de la localité, perd, en lui, un démocrate, un fonctionnaire digne et dévoué.

Tout en exprimant à M. François le regret que nous éprouvons de lui voir quitter notre ville, nous le félicitons pour les hautes et délicates fonctions dont il vient d'être investi.

A. T.

A l'heure où nous mettons sous presse le successeur de M. François ne nous est pas encore connu. En attendant, c'est M. Thélène, maire de Sisteron, qui est délégué comme intérimaire.

Fête Nationale. — Malgré les travaux de la moisson qui bat son plein, notre population, essentiellement républicaine, se prépare à fêter dignement le 14 Juillet. La fête sera annoncée mercredi soir par une brillante retraite aux flambeaux exécutée par les Touristes. Le programme général contient toutes les distractions que la municipalité a l'habitude de nous offrir.

Espérons que l'année prochaine nous pourrons y ajouter la revue de la garnison dont le *retour certain* a été promis aux électeurs par le nouveau député de Sisteron.

Foire. — Lundi 11 du courant sera tenue la foire de Juillet, créée depuis quelques années à peine, mais placée à une date où les travaux des champs et la température empêchent qu'elle prenne une grande importance.

Il est question de créer une nouvelle foire, en remplacement du marché de Saint-Martin qui serait supprimé. De l'avis du commerce, en général, et des nombreux forains qui fréquentent notre place, la date qui conviendrait le mieux à cette nouvelle foire, serait celle du premier lundi de novembre.

Avis. — Les territoriaux de la subdivision de Digne (classes 1882 et 1883 et ajournés des classes précédentes) appartenant à l'infanterie, à la cavalerie, à l'artillerie et au génie, qui doivent accomplir une période de deux semaines en automne prochain, sont invités à se présenter du *10 au 31 Juillet*, à la caserne de gendarmerie de leur résidence déclarée pour y retirer leur ordre d'appel

Le Gouvernement vient de décider la création d'une Chambre de Commerce dans chaque département. Les Conseils municipaux des principales villes seront consultés pour savoirs s'ils sont favorables à cette innovation et quels sont les sacrifices qu'ils consentent à faire pour obtenir que cette Chambre siège dans leur ville.

Nous apprenons de source sûre que M. le Maire a l'intention de soumettre, dans une prochaine séance, cette question au Conseil municipal.

Il lui proposera de demander que la Chambre siège à Sisteron, la ville fournira le local nécessaire pour les assemblées et les archives.

A la même occasion le maire proposera au Conseil d'émettre un vœu en faveur de la création de Chambres d'agriculture aussi utiles pour nos régions que les Chambres de Commerce.

Pont de Gournias. — L'adjudication des travaux de refection du Pont de Gournias aura lieu vers la fin du mois.

Cette reconstruction depuis longtemps poursuivie par le conseil municipal, et retardée pour divers motifs, donnera satisfaction aux nombreux habitants des quartiers riverains du Jabron et aux propriétaire des bois de Chapage.

Qui ne sera pas content, ce sont les amateurs de pittoresque qui verront disparaitre le vieux pont si curieusement bâti sur un chaos de rochers.

Mais l'utile avant tout.

Société des Bas-Alpins à Paris. La société amicales des Bas-Alpins à Paris, a offert un punch en l'honneur de MM. les Sénateurs et de MM. les Députés des Basses-Alpes, le 29 juin dernier, à 9 heures du soir, dans les salons du Globe, Boulevard de Strasbourg, N° 8.

MM. Fruchier et Allemand, sénateurs, Delombre et Roux députés, avaient répondu à l'invitation qui leur avait été adressée: M. Sicard retenu à Forcalquier et M. de Castellane, empêché, s'étaient fait excuser.

Le sympathique président, M. Léopold Arnaud, après avoir adressé un salut cordial à ceux de nos représentants déjà membres de la société amicale, et souhaite la bienvenue aux nouveaux élus, a fait un bref historique de la société et rendu compte de sa situation prospère.

MM. Roux, Fruchier, Delombre et Allemand ont ensuite pris successivement la parole pour dire en termes éloquents beaucoup de choses gracieuses à l'adresse de notre cher département auquel ils sont si dévoués.

Cette petite fête, durant laquelle il a été vidé force coupes de champagne à la santé des Bas-Alpins et des Bas-Alpines a été empreinte de la plus franche cordialité, et on s'est séparé sur l'annonce faite, au nom du Burau, que la saison d'hiver serait brillamment inaugurée par un banquet et une grande soirée qui auront lieu dans les premiers jours du mois de novembre prochain.

Le Secrétaire,
Henry BRUN.

ÉTAT-CIVIL
du 1er au 8 Juillet 1898

NAISSANCES

DÉCÈS

NEANT

MARIAGES

Galici Louis-Alexandre, propriétaire, et Mademoiselle Laugier Laurence, sans profession.

La soif. — Tonique, agréable au palais, auquel il ne laisse aucune trace d'âcreté, il rend l'appétit aux plus blasés et régularise les fonctions de l'estomac.

Etendu d'eau. le Xérès-Vermouth est encore le «rafraichissement» par excellence qu'ont peut prendre à toute heure du jour.

P.-L.-M. — A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés du 8 au 17 juillet inclus, seront tous valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 19 juillet.

Avis. — Le docteur Silve nous prie de faire savoir qu'il s'est installé Grand'place dans la maison occupée auparavant par le docteur Angirany, à côté de Madame Astier, sage-femme. Il donnera des consultations tous les jours chez lui de midi à deux heures et les jours de foire et de marché toute la journée.

Prime à nos lecteurs. — Une caisse Eaux de Vals " *Favorisée* " autorisee par l'Etat, approuvée par l'Académie de Médecine, extra Gazeuse, souveraine dans les maladies de l'estomac, l'anémie, le foie, la rate. Quatorze fr. les 50 bouteilles.

Payement à trente jours.

Adresser les commandes au directeur du journal.

P-L-M. — *Excursions en Dauphiné.* La Cie P-L-M offre aux touristes et aux familles qui désirent se rendre dans le Dauphiné vers lequel les voyageurs se portent en plus grand nombre chaque année, diverses combinaisons de voyages circulaires à itinéraires fixes ou facultatifs permettant de visiter à des prix réduits, les parties les plus interessantes de cette admirable région : La grande Chartreuse, les gorges de la Bourne, les grands Goulets, les massifs d'Allevard et des Sept Laux, la route de Briançon et le Massif du Pelvoux, etc.

La nomenclature de ces voyages, avec prix et conditions, figure dans le Livret-Guide P-L-M. qui est mis en vente au au prix de 40 cent. dans les principales gares de son réseau, ou envoyé contre 0,75 en timbres-poste adressés au Service de l'Exploitation (Publicité), 20, boulevard Diderot, Paris.

P.-L.-M. — *Exposition générale Italienne à Turin.* Billets d'aller et retour de 1r, 2me, 3me classes à prix réduits de toute gare P-L-M à Turin, donnant droit à deux entrées à l'Exposition ; VALIDITÉ, 30 jours ; Arrêts en Italie, deux arrêts au choix tant à l'aller qu'au retour. Délivrance des billets jusqu'au 31 octobre inclus.

1° Immédiatement dans les gares de Paris, Nevers, Dijon, Lyon-Perrache, Clermont-Ferrand, St Etienne, Valence, Marseille G, V. Nimes (voyageurs), Grenoble, Chambéry.

2° Sur demande faite 48 h. à l'avance dans toutes les autres gares.

P-L-M. — BAINS DE MER DE LA MÉDITERRANÉE. — *Billets d'aller et retour valables 33 jours ; Billets individuels et billets collectifs (de famille).* Il est délivré du 1e Juin au 15 septembre de chaque année, des billets d'aller et retour de Bains de Mer. 1re, 2me, 3me classe, à prix réduits pour les stations balnéaires suivantes ;

Agay, Aigues-Mortes, Antibes, Bindol Baulieu, Cannes, Golfe-Juan-Vallauris, Heyres, La Ciotat, La Seyne, Tamaris-su.-Mer, Menton, Monaco, Monte-Carlo, Montpellier, Nice, Ollioules-Sanary, St-Raphaël, Toulon et Villefranche-s-Mer.

Ces billets sont émis dans toutes les gares du réseau P-L-M. et doivent comporter un parcours minimun de 300 kil. aller et retour.

Prix : Le prix des billets est calculé d'après la distance totale, aller et retour résultant de l'itinéraire choisi et d'après un barême faisant ressortir des réductions importantes pour les billets individuels, ces réductions peuvent s'élever à 5 o|o pour les billets de famille.

P-L M. — *Voyages circulaires a itinéraires fixes.*— Il est délivré pendant toute l'année, dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes, extrêmement variés, permettant de visiter à des prix très réduits en 1e, 2e, 3e classe, les parties les plus interessantes de la France (notamment l'Auvergne, la Savoie, le Dauphiné, la Tarentaise, la Maurienne, la Provence, les Pyrénées), l'Italie, la Suisse, l'Autriche et la Bavière.

Arrêts facultatifs à toutes les gares de l'itinéraire : La nomenclature de tous ces voyages, avec les prix et conditions, figure dans le Livret-Guide P.L.M vendu au prix de 40 centimes dans les principales gares de réseau.

Le plus efficace pour rendre aux cheveux gris ou blanchis, la couleur et la beauté naturelles.

Il fortifie et embellit la chevelure.

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs.
Fabrique: 26 Rue Etienne Marcel, Paris.

Se trouve à Sisteron, chez M. H. REBATTU Mercerie, Parfumerie, rue porte de Provence

© VILLE DE SISTERON

LA PRINCIPALE CONDITION

pour se bien porter est d'avoir un bon estomac ; si les fonctions digestives s'accomplissent d'une façon régulière, l'on est en bonne santé, parce que la nutrition répare les pertes causées à l'organisme par le travail ou les excès. Si au contraire les digestions sont mauvaises, l'on ressent après les repas des aigreurs, pesanteurs, nausées, vomissements etc. ; le teint est blême, l'haleine fétide, et les tendances à la tristesse s'accentuent.

Tels sont les symptômes de la dyspepsie maintes fois guérie par les Pilules Pink pour personnes pâles du docteur Williams.

« Depuis deux ans, écrit M. Roques, à Tournhac (Aveyron), je souffrais continuellement de maux d'estomac, mais surtout au début du printemps. Aucun traitement n'ayant pu me soulager, je désespérais de guérir, quand, ayant lu une brochure consacrée aux guérisons dues aux Pilules Pink je résolus d'essayer ce remède En peu de temps je fus radicalement guéri et je suis heureux de dire à qui veut m'entendre que je dois ma guérison aux pilules Pink et à elles seules ».

Elles sont efficaces pour anémie, rhumatisme sciatique, névralgie, nenrasthénie, névroses, etc. ; elles sont un régénérateur du sang et un tonique des nerfs.

En vente chez tous les pharmaciens, mais on peut se les procurer au dépôt principal, MM. Gablin et Cie (pharmacien de 1re classe) 3, Cité Trévise, Paris, à 3 fr. 50 la boîte ou 17 fr. 50 par 6 boîtes franco contre mandat-poste.

A VENDRE
DE GRÉ A GRÉ
HOTEL-CAFÉ GUINDON
SITUÉ A SISTERON, AVENUE DE LA GARE

Pour tous renseignements, s'adresser à Me BEINET, avocat à Sisteron, et à M. PAYAN, maître d'hôtel, avenue de la Gare.

A CÈDER
DE SUITE
pour cause de santé
MAGASIN DE VERRERIE
CRISTAUX. FAYENCES, PORCELAINES

S'adresser à M. FERRON
Traverse de la Place

Pauvres Américaines !

L'Américaine en veut à notre belle France. Jure de renoncer à nos fameux produits. Alors, plus de Congo, qui l'empêchait jadis D'avoir le teint jaunâtre et de sentir le rance

Joséphine Péladard, au Savonnier Vaissier.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, le 6 Juillet 1898

Bien que l'animation ait été un peu moins grande, les cours sont encore en progrès. Le 3 % finit à 103,17, le 3 1/2 % à 107,10.

Le CREDIT FONCIER continue son mouvement de hausse à 725. Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE est ferme à 589, Le CREDIT LYONNAIS à 852, La SOCIETE GENERALE à 532, La BANQUE SPECIALE DES VALEURS INDUSTRIELLES ex coup. à 182.

L'obligation VILLE DE PARIS 1886 est bien tenue à 403.

L'action CHAUSSURES FRANÇAISES s'avance à 156.

Grande stabilité de l'action Des GRANDS ARDOISERIES ANGEVINES à 140.

Les actions de 100 fr. de la Co Française d'Exploitation des Lampes Electriques à Arc (Système Hegner) pour l'exploitation du brevet français, récemment créées ont été très vivement enlevées.

Les obligations 4 % de la Co GÉNÉRALE D'IMMEUBLES sont recherchées de 470 à 475 et les obligations de la Co AUSTRO-BELGE DE PETROLE à 498,50.

Les 9,000 obligations nouvelles de la SOCIETE DES ABATTOIRS MUNICIPAUX DE FRANCE que l'on pouvait se procurer à 490 jusqu'au 5 courant à LA BANQUE FRANÇAISE D'EMISSION ne vont pas tarder à atteindre le cours de 510 à 515 fr. comme leurs devancières offrant les mêmes garanties.

Il est intéressant de signaler aux personnes qui ont recours aux combinaisons d'assurances sur la vie que c'est par une tradition constante de sollicitude envers sa clientèle autant que par sa solvabilité indiscutée que la Co D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE, 87 rue de Richelieu, a conquis la place qu'elle occupe au premier rang des sociétés similaires. Son fonds de garantie s'élève actuellement à 700 millions. LA Co D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE paie les arrérages des rentes viagères (25 millions par an) à jour fixe sans frais et sans certificat de vie quand le rentier se présente en personne au siège de la Compagnie ou à l'agence de son domicile. Si le rentier voyage elle les paie à l'agence de la région où il se trouve et en cas de maladie ou d'empêchement quelconque elles les envoie à ses frais par la poste sur simple demande. Grâce aux mesures prises par elle en 1870-71 les arrérages ont toujours été servis sans retard même dans les départements envahis. La Compagnie d'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE envoie ses notices et prospectus à toute personne qui en fait la demande.

Nos CHEMINS DE FER sont encore en plus value.

Étude de Me Charles BONTOUX
AVOCAT-AVOUÉ
à SISTERON (Basses-Alpes)
Successeur de Me CHARNIER

VENTE
de Biens de Mineurs

Il sera procédé le MERCREDI TROIS AOUT mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron et par devant M. GIRARD, juge commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés situés sur le territoire de la commune de Volonne, arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes).

PREMIER LOT

Labour et arrosable au lieu dit Saint-Jean, numéro 482 de la section A, confrontant du Nord André Nicolas, du Midi François Paul.

Mise à prix : Cent quarante francs, ci . . . . . 140 francs.

DEUXIEME LOT

Labour au lieu dit Champ de Rame numéro 792 de la section A, confrontant du Nord Eugène Bastien, du Midi Michel bourrelier.

Mise à Prix : Soixante-dix francs, ci . . . . . 70 francs.

TROISIÈME LOT

Labour et arrosable au lieu dit Grand Pré, numéros 1,247, 1,248 et 1,249 de la section A, confrontant du Nord Laplane, du Midi canal d'arrosage.

Mise à Prix : Cent francs, ci. . . . . 100 francs.

QUATRIEME LOT

Labour, vigne, arrosable, au lieu dit Sainte-Catherine, numéro 1,436 de la section B, confrontant du Nord Lorgany Etienne, du Midi Laplane.

Mise à Prix : Soixante-cinq francs, ci. . . . . 65 francs

CINQUIÈME LOT

Olivette au lieu dit La Croix, numéro 141 de la section D, confrontant du Nord chemin, du Midi Brun.

Mise à Prix : Soixante-dix francs, ci. . . . . 70 francs.

SIXIÈME LOT

Olivette au lieu dit Saint-Martin, numéro 950 de la section B, confrontant du Nord Brun Louis, du Midi Baille Martial.

Mise à Prix : Soixante francs, ci . . . . . 60 francs.

SEPTIÈME LOT

Bois et bruyère au lieu dit Forchochier, numéro 56 de la section B, confrontant du Nord bois communal, du Midi Marrou.

Mise à Prix : Vingt francs, ci. . . . . 20 francs.

HUITIÈME LOT

Pré au lieu dit Fumuy ou Tomberin, numéros 1,303 et 1,304 de la section B, confrontant au Nord canal d'arrosage, du Midi canal d'arrosage.

Mise à prix : Trois cent cinquante francs, ci. . . . . 350 francs.

NEUVIÈME LOT

Pré au lieu dit Fumuy ou Collet, numéro 1,323 de la section B, confrontant du Nord Madame Boyer, du Midi Barthélemy Marius.

Mise à Prix : Trois cents francs, ci. . . . . 300 francs.

DIXIÈME LOT

Labour au lieu dit Savin ou Champ de Rame, numéro 767 de la section A, confrontant du Nord Clément, du Midi François Rolland.

Mise à prix : Trois cents francs, ci . . . . . 300 francs.

ONZIEME LOT

Labour au lieu dit Savin ou Lombarde, numéro 911 de la section A, confrontant du Nord Edouard Nicolas, du Midi Roux.

Mise à Prix : Cent francs, ci . . . . . 100 francs.

DOUZIEME LOT

Vague et labour au lieu dit Thomes ou Lumières, numéro 314 de la section B, confrontant du Nord Baille César, du Midi un ravin

Mise à Prix : Dix francs, ci. . . . . 10 francs.

TREIZIÈME LOT

Labour au lieu dit Saint-Jean Frettemiche, numéro 731 de la section A, confrontant du Nord Jean Magalon, du Midi Rolland François.

Mise à Prix : Cinquante francs, ci. . . . . 50 francs.

QUATORZIÈME LOT

Pré ou jardin au lieu dit Pierrejale numéro 911p. de la section B, confrontant du Nord Amiel, du Midi Giraud.

Mise à prix : Cent trente francs, ci . . . . . 130 francs.

QUINZIÈME LOT

Jardin au lieu dit Vière, numéros 68 et 70, confrontant du Nord Put Cyprien et du Midi Galissian Martin.

Mise à Prix : Vingt francs, ci. . . . . 20 francs.

SEIZÈME LOT

Maison au lieu dit Vière, numéros 420 et 423, confrontant du Nord Barneaud, du Midi Michel Mouranchon.

Mise à Prix : Deux cents francs, ci. . . . . 200 francs.

Ces immeubles dépendent de la succession du sieur André-Joseph JULIEN, en son vivant propriétaire à Volonne.

Ils sont vendus en exécution d'un jugement du tribunal civil de Sisteron, en date du vingt-neuf mars mil huit cent quatre-vingt dix-huit, enregistré, aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal par Me Charles BONTOUX, avoué.

La vente aura lieu en présence du subrogé-tuteur ou lui dûment appelé.

Pour Extrait :
C. BONTOUX.

Enregistré à Sisteron le sept juillet mil huit-cent-quatre-vingt-dix-huit, folio 20 case 20.

Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

CORBEL.

Etude de Me Ch. BONTOUX,
AVOCAT-AVOUÉ
SISTERON (Basses-Alpes)

EXTRAIT
De demande en Séparation de Biens

Par exploit du ministère de MARGAILLAN, huissier à Sisteron en date du cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré, la dame Léontine MOULLET, cultivatrice demeurant et domiciliée avec son mari à Mison, épouse du sieur Auguste COLLOMBON, demeurant et domicilié au dit Mison, a formé contre le dit Auguste Collombon, sa demande en séparation de biens et Me Charles BONTOUX, avoué près le tribunal civil, a été constitué pour la demanderesse sur la dite assignation.

Pour extrait certifié conforme par moi avoué soussigné à Sisteron le sept juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

C. BONTOUX.

Tribunal de Commerce de Sisteron

Avis aux Creanciers

Les Créanciers de la liquidation judiciaire du sieur Adolphe PELLEGRIN, boulanger à Sisteron, qui n'ont pas déposé leurs titres de créance au greffe accompagné d'un état de produit, sont avertis que la vérification des créances aura lieu au palais de justice à Sisteron, le vingt juillet à deux heures du soir, devant M GIRARD, juge commissaire et qu'ils ont à déposer leurs titres et se présenter le dit jour pour la dite vérification.

Pour extrait conforme :
Le Commis-Greffier,
PEIGNON.

Etude de Me Léopold BÉQUART
Successeur de M. BASSAC
Notaire
SISTERON (Basses-Alpes)

VENTE
A L'AMIABLE

La moitié en nue propriété, d'un vaste et beau domaine situé sur le terroir des communes de Salignac et d'Entrepierres, dont le centre d'exploitation est au quartier de Briasq.

Ce domaine qui se trouve au bas et sur le versant sud de la montagne de Briasq, se compose : de bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et arrosables ; pré, bois et vagues, il est situé entre les villages d'Entrepierres et de Salignac, et distant de Sisteron d'environ cinq kilomètres.

Pour tous renseignements s'adresser à Me L. BÉQUART, chargé de la vente, et dépositaire des titres de propriété.

58 années de succès
Grand Prix, exposition universelle Lyon 1894
Grand Prix exposition universelle Bordeaux 1895

HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
Exposition nationale ROUEN 1896
Exposit. universelle BRUXELLES 1897
ALCOOL de MENTHE DE RICQLÈS
Le seul Alcool de Menthe Véritable
CALME *instantanément la* SOIF *et* ASSAINIT L'EAU
DISSIPE *les maux de cœur, de tête, d'estomac, les indigestions, la dysenterie la cholérine.*
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
EAU de TOILETTE et DENTIFRICE EXQUIS
EXIGER LE NOM DE RICQLÈS

Guerre à l'Anémie!
FER GAFFARD
(Poudre de Fer sucré soluble)
LE ROI DES FERRUGINEUX
Le plus pur, le plus soluble, le plus agréable, le plus actif et le meilleur marché. — PRIX : 2f50 le Flacon
DÉPÔT : PHARMACIE CENTRALE du NORD, 132 et 134 Rue Lafayette, Paris, ET TOUTES PHARMACIES

Dépôt à Sisteron, chez M. LAUGIER, Pharmacien.

Le gérant : Aug TURIN.

© VILLE DE SISTERON

VEAUX

Pour provoquer un bel élevage, sans diarrhée, un engraissement rapide et une chair plus ferme et plus blanche pour les veaux, il ne faut employer pour leur élevage et engraissage que la *crémeine*, laitage remplaçant le lait maternel et permettant aux éleveurs d'économiser leur lait, de le vendre ou de l'utiliser en beurre ou fromage. La *crémeine* sert aussi pour l'élevage des agneaux porcs et poulains, cette farine hors concours aux expositions et honorée de 2 prix d'honneur et de 83 médailles ne revient qu'à deux centimes le litre de lait. En vente dans les bonnes épiceries. Exiger la *crémeine* ROQUES du Mans et se méfier des imitations de sacs et contrefaçons de nom.

A CÉDER DE SUITE

A SISTERON

UN FONDS

de Marchand de Vins & Liqueurs

BELLE INSTALLATION

S'adresser au Bureau du Journal

4e ANNÉE

LA QUINZAINE MUSICALE

PETITE GAZETTE DU PIANO ET DU CHANT A LA MAITON

Journal de famille et de salon, joignant l'utile à l'agréable, donnant aux réunions intimes des éléments choisis de distractions artistiques et littéraires.

7 pages de musique grand format, 4 de texte et illustrations ; monologues, comédies, biographies, théories de danses, conseils, etc. Concours mensuels : 1.500 fr. de prix par an.

Abonnements. FRANCE : Un an, 6 fr., 6 mois, 3 fr 50 ; 3 mois 2 fr. ÉTRANGER : Un an, 8 fr.

Le numéro : 30 centimes. En vente chez les principaux libraires et dans les gares (Librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint Germain, Paris)

ON DEMANDE A ACHETER

Rue Droite

UNE MAISON avec MAGASIN

S'adresser au Bureau du Journal.

AUX SOURDS

Une dame riche, qui a été guérie de sa surdité et de bourdonnements d'oreille par les Tympans artifiels de Dr. Nicholson, a remis à son institut la somme de 25.000 francs afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les Tympans puissent les avoir gratuitement. S'adresser à A. T. Hale, secrétaire, 22, St. Bride Street, Londres, E. C.

A VENDRE OU A CÉDER

en VIAGER

VASTE LOCAL, avec logement en parfait état de construction, pouvant servir à tout commerce.

Au Centre de la Ville

S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL

PURIFIEZ L'AIR

en brûlant du **PAPIER d'ARMENIE**

Le meilleur Désinfectant connu.

L'emploi du **PAPIER D'ARMENIE** au point de vue de l'hygiène des habitations, est un véritable service public.

EN VENTE PARTOUT

GROS : A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris. *Echantillons gratis.*

FABRIQUE DE PATES ALIMENTAIRES

PATES ET SEMOULES SUPÉRIEURES POUR POTAGES

Spécialité de Pâtes pour les Troupes

ON TRAITE DES MARCHÉS A LIVRER AVEC MM. LES FOURNISSEURS pour la durée des ADJUDICATIONS

LOUIS AUDEMAR

Rue Saunerie, SISTERON (Basses-Alpes)

TOUTES LES PATES SONT GARANTIES PURE Semoule de Blé dur TANGAROK ET AFRIQUE

PRIX MODÉRÉS

Contre la **CONSTIPATION** et ses conséquences : VERTIGES, CONGESTIONS, etc. EMBARRAS GASTRIQUE, MIGRAINE, CONGESTIONS, etc. PURGATIFS, DÉPURATIFS, ANTISEPTIQUES. EXIGER les VÉRITABLES GRAINS de Santé du docteur FRANCK en 4 couleurs et le NOM du DOCTEUR FRANCK avec l'Étiquette-jaquette. 1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 grains) ; 3 fr. la Boîte (105 grains). *Notice dans chaque Boîte.* — DANS TOUTES LES PHARMACIES.

MANUFACTURE DE CHAPEAUX

FEUTRE & MERINOS

NOËL CLÉMENT

SISTERON, (Basses-Alpes)

FORMES de CHAPEAUX - FEUTRE et PAILLE

FOURNITURES POUR MODES — DÉPOT DE ROTINS

CASQUETTES ET BERRETS

VÉRITABLE FER BRAVAIS

RECONSTITUANT ET TONIQUE

L'emploi des gouttes concentrées de **Véritable Fer Bravais**, sans odeur ni saveur, est recommandé par tous les Médecins aux *personnes anémiées* par les Privations, l'Age, la Maladie, le Surmenage. Il procure rapidement **Force, Vigueur, Santé et Beauté.** — Flacon : **5** fr.; 1/2 Flacon : **3** fr. **50.** Se méfier des Contrefaçons et Imitations. Le FER BRAVAIS ne se vend ni en Vin, ni en Elixir. PHARMACIE CENTRALE DU NORD (la plus vaste de PARIS 132 et 134, RUE LAFAYETTE) et dans toutes les Pharmacies.

MACHINES A COUDRE COUSANT SANS EMBU PERFECTION POUR FAMILLES et ATELIERS

DAVIS

AGENCE GÉNÉRALE : MAISON ELIAS HOWE, fondée en 1863. 48, Boul^d Sébastopol, 48, Paris. — L. ANDRE & Cie.

Anciennes Maisons MICHEL et ASTIER fils

LIBRAIRIE — PAPETERIE — RELIURE

Vve AUBERT ET Cie Successeurs

SISTERON (B-ALPES)

Madame Veuve AUBERT, à l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'acquerir le fonds de Librairie-Papéterie de M. Astier fils. Comme par le passé, les nombreux clients de cette Librairie, seront assurés d'y trouver un assortiment complet de fournitures pour les Ecoles, Bureaux et Administrations.

Madame Veuve AUBERT remercie d'avance les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

BANQUE FRANÇAISE

18, Boulevard Montmartre, PARIS

PRETS *sur toutes successions en France.*
ACHAT *de Nues-Propriétés et Usufruits, Constitution de Rentes viagères.*
à un taux beaucoup plus élevé que les Cies d'Assurances
REMISE AUX INTERMÉDIAIRES
Téléphone N° 133-26.

PHTISIES, BRONCHITES, ASTHME, COQUELUCHE, ENROUEMENTS

Guéris en aspirant la

CIGARETTE LAGASSE

Régénérateur des organes respiratoires

Prix : 1 Fr. le paquet *franco poste*

Dépôt : Pharmacie Centrale d'Alsace-Lorraine

11, rue Lafayette, PARIS, et toutes Pharmacies

FUMEURS

Ne fumez qu'un papier à Cigarette

"LE CYCLISTE"

G. AUBERT

165, rue de Paris, MONTREUIL-SOUS-BOIS (Seine).

CAHIER A BOUT AMBRÉ

CAHIER GOMMÉ, FERMOIR INUSABLE

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE

A. TURIN — BASSES-ALPES

SISTERON — Cartes de visite et d'adresse

Spécialité d'affiches et de Travaux de luxe.

SOC^TE ANONYME DE LA G^DE DISTILL^IE

E. CUSENIER Fils Aîné & Cie

CAPITAL SOCIAL 10 000.000 FRS

LA PLUS GRANDE DISTILLERIE DU MONDE — 15 USINES ET C^DES FRANCE, ETRANGER

FINE CHAMP^E DE LA COURONNE — MARQUE V.H.O.

PEACH BRANDY — PRUNELLE — KUMMEL — MERISETTE — PEPPERMINT — LA MAZARINE — EXTRA SEC CURAÇAO — QUINQUINA CUSENIER — LE SEUL VRAI

LIQUEURS A BASE DE FINE CHAMPAGNE.

CUSENIER

APÉRITIFS SUPÉRIEURS HYGIÉNIQUES

ABSINTHE BLANCHE — VERMOUTH QUINQ^NA — TONIQUE BITTER — AMER CUSENIER — ABSINTHE HYGIÉNIQUE

PARIS 226 Boulev^d Voltaire 226 PARIS

MERCERIE BONNETERIE

HENRI REBATTU

SISTERON (Basses-Alpes)

GRAND CHOIX DE

COURONNES MORTUAIRES

PERLES et MÉTAL

ARTICLES FUNERAIRES EN TOUS GENRES

PRIX MODERES

ON DEMANDE UN APPRENTI TYPOGRAPHE

A l'Imprimerie du "Sisteron-Journal"

PLUS de CONSTIPATION

Par l'emploi de la

TARTRORHEINE CHARLARD

Pilules laxatives et fortifiantes

DOSE : Une pilule au dîner ou le soir agit le lendemain matin.

PRIX : la boîte de 60 pilules : **3** fr.

Envoi d'une petite boîte d'essai contre retour de cette annonce et 15 centimes en timbres-poste.

Pharmacie CHARLARD, 12, B^d Bonne-Nouvelle, PARIS.

SAVON DENTIFRICE CHARLARD

Le meilleur Dentifrice antiseptique

Pour entretenir les dents, gencives, muqueuses, et pour éviter les accidents buccaux :

APHTES, GENCIVITES, STOMATITES, etc.

Prix de la boîte porcelaine : **3** fr.

Envoi d'une petite boîte d'essai contre retour de cette annonce et 15 centimes en timbres-poste.

Pharmacie CHARLARD, 12, B^d Bonne-Nouvelle, PARIS.

LOUIS FIDÈLE

Route de Noyers — Sisteron

Bois de Construction et de Menuiserie, Briques, Plâtres, Ciment, Chaux, Tuiles et Malons

Fournitures Générales pour Maçonnerie

A VENDRE

Pour Cause de Santé

MAGASIN DE CHAUSSURE

S'adresser au Bureau du Journal

TRAITEMENT DE L'ANEMIE

de la **CHLOROSE** ou **PALES COULEURS** (Maladie des Jeunes Filles)

PAR LES **PILULES FERRUGINEUSES DU Docteur BLAUD**

Le nom BLAUD est gravé sur chaque pilule.

A. Sciorelli — PARIS

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire

© VILLE DE SISTERON